

INTERVENTION SUR L'ART. 09

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous féliciter pour votre élection pour diriger les travaux de cet atelier.

Ma délégation croit fermément que sous votre direction, cette rencontre connaîtra un grand succès et dans la mesure où nous préparons tous la 1^{ère} Conférence d'examen, cette opportunité nous permettra de bien entamer ce processus.

Monsieur le Président,

La RDC est donc fière de prendre part à cette rencontre et voudrait apporter sa modeste contribution sur l'application de la Convention d'Ottawa.

Etat partie depuis le 1^{er} novembre 2002, la RDC a transmis son rapport initial le 30 avril 2003 et est entrain de finaliser son premier rapport annuel qui devra être soumis au Secrétaire Général de l'ONU au plus tard le 30 avril 2004.



Certes, tout le monde nous pose la question de savoir à quand la communication des stocks détenus par la RDC ainsi que la détermination des zones minées.

A cette inquiétude du reste légitime, nous voulons rassurer les Etats parties que les dispositions sont entrain d'être prises pour que tous les éléments soient communiqués dans notre 1^{er} rapport annuel.

En effet, avec l'effectivité du Gouvernement issu de l'Accord global et inclusif, les conditions sont ainsi réunies pour passer à la vitesse supérieure.

Néanmoins, il est important de souligner que la complexité de la situation politique du pays ne permet pas d'avancer sans accros.

Monsieur le Président,

A la rencontre intersessionnelle de mai 2003, la délégation de la RDC a sollicité un certain nombre de soutiens dans divers domaines en vue de mieux s'acquitter de ses obligations dans la mise en œuvre de la convention d'Ottawa.

En réponse à nos préoccupations, la RDC a obtenu une assistance juridique du CICR et un séminaire a été organisé à Kinshasa ~~en vue de~~ ^{pour} préparer un avant projet de loi en vue de son adoption au parlement après avis et considérations des Ministères ^{et} services techniques qui sont entrain de l'analyser présentement.

Ainsi, dans un avenir proche, la RDC pourra avoir une réglementation spécifique en ce qui concerne l'interdiction des mines antipersonnel, ce qui permettra de poursuivre tout contrevenant en cette matière.

Monsieur le Président,

Je ne saurais clore cette adresse sans attirer l'attention des Etats parties sur le fait que la RDC en pleine reconstruction a un déficit à relever au regard de l'ampleur des obligations à remplir sur un territoire immense et difficilement accessible.

Aussi, voudrais-je lancer un appel pressant à tous les acteurs intéressés par le déminage, la destruction de stocks, l'assistance aux victimes... de prendre attache avec notre délégation.

C'est ici qu'il revient de remercier tous les opérateurs déjà sur le terrain pour les efforts combien louables fournis pour faire de mon pays un oasis de paix débarrassé de la menace des mines.

Je vous remercie.